

Montréal

La toupie de béton se renverse

Une toupie de béton s'est renversée à Montréal-du-Gers, au lieu-dit Lamothe, situé sur la route qui relie le village à Condom, hier, peu après 15 h. Plus de peur que de mal : le conducteur de 51 ans est indemne. Les pompiers de Montréal, Condom et Fourcès lui ont porté secours.

En revanche, une déviation a dû être mise en place. Le poids-lourd, en se renversant dans le fossé, a effectivement sectionné un poteau moyenne tension. Les techniciens d'Enedis s'affairaient hier, dans l'après-midi, à rétablir le courant pour les foyers du voisinage concernés.

Vers 18 h, le relevage du camion était en cours.



Le camion s'est renversé. / DDM, Geneviève Cuzacq

faits et gestes

COLOGNE > Alcoolisé, il perd le contrôle de son véhicule. Un Gersois de 34 ans a perdu le contrôle de son véhicule, à Cologne, dimanche, vers 21 heures. Il a fini par traverser la route pour finir sa course dans le fossé herbeux opposé à son sens de circulation. Le dépistage d'alcoolémie s'est avéré positif. En revanche, le dépistage stupéfiants est négatif.

CONDOM > Le véhicule prend feu. Dimanche, un véhicule a pris feu à Condom, vers 2 h 45 du matin. L'origine serait accidentelle : le feu aurait pu partir d'un défaut électrique, en provenance des sièges chauffants.

centre hospitalier spécialisé

Le personnel à nouveau mobilisé

Le personnel du Centre hospitalier spécialisé du Gers s'est mobilisé une nouvelle fois hier matin. La quarantaine de manifestants « s'est invitée », comme le suggérait un tract de la CGT, au conseil de surveillance de l'établissement, afin d'exprimer ses revendications et ses inquiétudes. « Tout d'abord, il y a la question des travaux à la clinique des ados qui commencent la semaine prochaine, rappelle Paul Legrand, secrétaire de la CGT de l'hôpital psychiatrique. Des lits ont été proposés dans le secteur adulte, mais il n'y a pas encore de solution pour séparer les adolescents

des adultes ou pour l'organisation des repas. » Autres problèmes portés à l'attention du conseil de surveillance : le manque d'effectifs dans l'ensemble de l'établissement et un problème de financement pour l'augmentation de 183 € liée aux accords du Ségur. Le directeur du CHS, Thierry Laplanche, a donné quelques explications aux personnes présentes et affirmé que des solutions seraient trouvées avant le début des travaux. Il a également reconnu, « qu'il manquait 170 000 € des dotations de l'État pour le Ségur, mais que des demandes ont été faites pour les obtenir. À ce jour,

aucune suppression de poste n'est envisagée », a assuré le directeur. Le sujet des moyens alloués aux établissements de psychiatrie s'est ensuite invité dans les débats, avec des interventions dénonçant le manque de personnel et de places dans le Gers, qui, « avec cinq lits pour les adolescents, est le département le moins équipé de la région ». Un constat national reconnu et regretté par les autorités présentes et qui mène, pour le personnel mobilisé, à une « baisse dans l'offre de soins pour les patients ».



L.L. Le personnel du CHS a exprimé ses inquiétudes et sa colère. / Photo DDM Nedir Debbiche.

titres-restaurants

Les restaurateurs gersois au cœur d'une action groupée

l'essentiel ▶ Début mars, le patron de l'Ours Brun poussait un coup de gueule contre les commissions, trop élevées et opaques, des titres-restaurants les plus répandus. Un appel entendu par le cabinet Brandeis, qui lance une action groupée.



En mars, Xavier Roque s'insurgeait contre les pratiques des titres-restaurants. Aujourd'hui, avec d'autres restaurateurs gersois, il entend participer à une action groupée. / DDM, Gaëtane Rohr

Plus d'un millier de restaurateurs, ensemble, contre les quatre émetteurs historiques de titres-restaurant. Parmi les premiers à se mettre en ordre de bataille, quelques résistants gersois... Le patron de L'Ours Brun, le café culturel de L'Isle-Jourdain, Xavier Roque, avait lancé la fronde début mars, en signant une tribune avec treize autres établissements de bouche. La Dépêche du Midi s'en était fait l'écho. Au cœur de sa colère, des commissions trop élevées et qu'il dénonçait comme « opaques ». Déjà, le restaurateur relevait une sanction sévère de l'Autorité de la Concurrence : près de 415 millions d'euros d'amende, en décembre 2019, pour des pratiques anticoncurrentielles.

Le Lislois ne le savait pas encore mais il ne menait pas un combat isolé. De son côté, le cabinet Brandeis et l'avocate Sarah Subrémon fourbissaient également leurs armes. Celles dont le cabinet parisien s'est fait une spécialité : l'action groupée. Avec un

autre atout dans sa manche, l'avocate elle-même, ancienne rapporteure adjointe de l'Autorité de la Concurrence, fine connaissance du dossier. Spécialisée dans le droit de la concurrence, elle avait désormais envie de défendre les intérêts de ceux lésés par des abus de position dominante.

À l'affût de restaurateurs pouvant se joindre à l'action en préliminaire, elle a donc joint le col-

lectif gersois mené par Xavier Roque. Menant à une première visioconférence pour expliquer le fonctionnement de cette procédure méconnue pour beaucoup.

Aucune avance de frais

Depuis, l'action a grossi. Un autre collectif, RestoEnsemble, fort de près de 300 restaurateurs, s'est engagé dans la bataille, incitant ses adhérents à s'y joindre.

Restaurants individuels, franchises, enseignes alimentaires ou encore boulangeries devraient faire partie des plaignants.

À l'image de Xavier Roque, ils y trouvent leur avantage. Sarah Subrémon explique : « Il s'agit d'une action pensée pour rassembler le maximum de victimes sans obligation d'avance de quelconques frais de procédure. » Avant d'ajouter : « Il y a un déséquilibre de force telle-

ment important, avec des restaurateurs qui ont déjà subi un préjudice, qui n'ont pas d'experts sous la main... Cela permet d'introduire un rapport de force, en levant l'obstacle financier et de prise de risque. »

Elle développe le fonctionnement de la procédure : « Une convention de financement est conclue entre un *litigation fund* et la victime. Cela permet de financer le procès. À l'issue, ils prennent un pourcentage des dommages et intérêts recouvrés et se remboursent ainsi. » Ces *litigation funds* sont souvent des sociétés de financement régulées par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers). Ces dernières « analysent la viabilité économique du cas » et se lancent selon « une évaluation coût/risque ».

Ainsi, les restaurateurs n'ont qu'à envoyer leur comptabilité des années 2002 à 2018, période pour laquelle les sociétés émettrices de titres-restaurant ont été sanctionnées – bien qu'un appel, non suspensif, soit en cours. La collecte des données, l'expertise juridique est financée par ce fonds.

Sarah Subrémon insiste : « Les montants en jeu sont très significatifs et permettraient à ce secteur sinistré par la crise du Covid de faire face à l'absence de trésorerie. » Et Xavier Roque de conclure : « Nous, c'est sûr, on y va ! »

Gaëtane Rohr

MAISON de la LITERIE®

FÊTE SES 40 ANS !

Matelas 140x190 emporté **990€ TTC**

MATELAS GRAND CONFORT
RESSORTS ENSACHES + MEMOIRE DE FORME

ÉDITION LIMITÉE*

DU 19 MAI AU 12 JUIN 2021

Muriel à votre écoute depuis 1997!
zone du LECLERC, derrière CENTRAKOR
5, rue Memmingen AUCH
05-62-05-88-23
maisondelaliterieauch@orange.fr

SARL SIFFERT

Depuis 30 ans, vente et services-après-vente de petits et gros électroménagers

axtem

9 rue François Mauriac - ZA de Clarac 32000 AUCH
Tél 05 62 63 18 12

www.axtem-lafayettelectromenager.fr

LES SERVICES D'UN SPÉCIALISTE PRÈS DE CHEZ VOUS

**VENTE - DEPANNAGE - INSTALLATION - ELECTROMENAGER
CLIMATISATION - CUISINE - IMAGE ET SON**

✓ TVA à 10% SUR LA POSE

1500€ TTC*

Remise de 10% pour l'achat de votre climatisation réversible sur présentation de ce coupon

BUREAU VERITAS

faits et gestes

AUCH > Le cycliste, alcoolisé, jette son vélo sur la voie. Un cycliste de 49 ans, qui s'est avéré par la suite alcoolisé, a jeté son vélo, qu'il tenait par le guidon, circulant à pied, sur une voiture qui passait à proximité, avenue des Pyrénées, samedi vers 20 h 20. Des dégâts ont été relevés sur le pare-chocs ainsi que le capot. L'Auscitain a été placé en cellule de dégrisement. Une plainte devrait être déposée.